

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE d' EYGURANDE GARDEDEUILH
24700

Séance du **25 Avril 2014**

Numéro de délibération **18/2014**

L'an **deux mille quatorze**
et le **vingt cinq avril**
à **dix neuf heures.**

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : **Monsieur Guy PIEDFERT, Maire**

Présents :

**MM. LEDOUX B, GIRARD J, RETIF B, VALETTE C, GONTHIER D, Mmes PICHAUD J, LABRUE
M, BREULAUD G, VALADE V.**

Excusé : **M. PASCAL N**

POUVOIR de M. PASCAL à Mme PICHAUD

Absents :

Néant

A été nommé secrétaire :

Monsieur GIRARD Johan

Objet de la Délibération

Refus du Projet d'Eoliennes dans la Double

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets d'éoliennes industrielles sur les différentes Communes de la Double, les travaux de prospection de sociétés qui souhaitent installer des parcs éoliens sur des Communes qui la compose.

Il fait part des différents échanges entre élus ou non lors des réunions.

Le Conseil Municipal d'Eygurande Gardedeuilh.

- Considérant que l'implantation d'éoliennes présente très peu d'intérêt pour la production d'électricité. La Double n'est pas une zone venteuse.

- Considérant que l'on ne sait pas stocker l'énergie produite et que l'on devrait avant tout résoudre ce problème.

- Considérant que cette production d'électricité est trop largement subventionnée et que se sont les contribuables qui payent.

- Considérant que l'Union Européenne remet en cause le prix trop élevé de rachat de l'électricité par EDF et que par conséquent le marché de l'éolien risque d'en pâtir.

- Considérant l'impact sur la nature, la faune et la flore lors des travaux puis de l'exploitation : déboisements et débroussaillages des accès et des sites, fondations béton pour les ouvrages, tranchées pour les câbles électriques, etc...

- Considérant l'incertitude sur le démantèlement des ouvrages... Et le flou sur la responsabilité des Communes.

- Considérant notre DOUBLE comme un espace remarquable.

- Considérant que depuis des années les élus que nous sommes s'emploient à favoriser le tourisme vert dans la Double.

- Considérant que les élus de la Double se sentent "trompés" se croyant, à tort, protégés par Natura 2000 auquel on les a forcés à adhérer depuis plus de 15 ans.

- Considérant les risques que représentent les éoliennes dans la lutte incendie. Interdiction de survol par les avions bombardiers d'eau dans un rayon de 1 km autour de chaque ouvrage.

- Considérant le risque de mise à feu (incendie) lors de l'exploitation du site et de sa



surfréquentation des nouvelles voies de dessertes facilement carrossables.

- Considérant que ces risques impliquent des centaines de propriétaires forestières qui ne sont pas concertés lors des implantations.
- Considérant qu'une éolienne peut être construite à 6,50 m d'une habitation, qu'elle génère du bruit, des infrasons, des lumières (jour et nuit) et une pollution visuelle.
- Considérant qu'en conséquence il y aura des répercussions sur la valeur du foncier et de l'immobilier et que les propriétaires voisins non concertés en feront les frais.
- Considérant les risques d'animosité et de clivage entre les propriétaires signataires de bail et la population, détruisant le lien social.
- Considérant le manque de concertation avec la population.

DECLARE son profond attachement à la Double.

S'OPPOSE à 7 Voix "POUR" et 4 "Abstentions" (Mmes PICHAUD, VALADE, MM. GIRARD, PASCAL).

Fait et délibéré en mairie, pour copie conforme.

Le Maire



procureur après
lecture en

publication

notification

05/05/2016

12/05/2016

de



Faint, illegible text in the bottom right corner, possibly a list or table.